

## **FAQ:**

# **Les vaccins contre la COVID-19 et les foyers de soins de longue durée**

### **Qu'est-ce que le vaccin contre la COVID-19 ?**

Le vaccin contre la COVID-19 a pour but de prévenir la maladie et de limiter la transmission du virus. En date du 9 décembre 2020, Santé Canada a approuvé l'utilisation du vaccin de Pfizer-BioNTech chez les personnes de 16 ans ou plus, à quelques exceptions près. En date du 23 décembre 2020, Santé Canada a approuvé le vaccin de Moderna contre la COVID-19 pour les personnes de 18 ans ou plus, à quelques exceptions près.

### **Qu'est-ce qu'un vaccin à base d'ARNm et comment fonctionne-t-il ?**

En général, l'acide ribonucléique messenger ou ARNm indique à nos cellules quelles protéines fabriquer. Les vaccins contre la COVID-19 sont à base d'ARNm et leur donnent comme instruction de fabriquer celles qui font partie du coronavirus (dites de spicule). Alors, notre système immunitaire reconnaît que celles-ci n'ont pas leur place et commence à produire des anticorps pour en débarrasser notre corps. Le système immunitaire retire l'ARNm du vaccin et détruit les protéines de spicule au moyen de ces mêmes anticorps. Il garde aussi en mémoire la matière étrangère. Autrement dit, si quelqu'un reçoit un vaccin contre la COVID-19, acquiert une réponse immunitaire et contracte le virus, ses cellules immunitaires pourront reconnaître et détruire celui-ci avant que la maladie ne puisse s'installer.

### **Les vaccins contre la COVID-19 peuvent-ils causer une infection au virus de la COVID-19 ?**

Non, les vaccins contre la COVID-19 ne peuvent causer une infection au virus de la COVID-19. Ceux qui sont actuellement approuvés ne renferment pas de composants vivants du virus. Autrement dit, ceux-ci ne peuvent causer d'infection.

### **Comment les vaccins contre la COVID-19 seront-ils administrés ?**

Comme la plupart des vaccins, ceux contre la COVID-19 seront administrés par voie intramusculaire (dans le muscle) à l'épaule. La vaccination se fera en deux étapes. Autrement dit, vous devrez en recevoir deux doses à quelques semaines d'intervalle. Le calendrier actuel prévoit un délai de 21 jours entre les deux doses du vaccin de PfizerBioNTech et de 28 jours entre les deux du vaccin de Moderna.

### **Quels sont les effets secondaires des vaccins contre la COVID-19 et dans quelle mesure est-il courant d'en subir après une vaccination ?**

Comme tout autre vaccin ou médicament, les vaccins contre la COVID-19 peuvent avoir des effets secondaires. D'après les données probantes recueillies lors des essais cliniques, ceux-ci sont très semblables à ceux qui sont associés au vaccin contre la grippe. Les effets graves sont rares, mais non impossibles.

Voici un tableau qui expose tous les effets secondaires et leur fréquence documentée :

	Très courants et courants (chez 1% à 10% des personnes vaccinées)	Peu courants et très rares (chez 0,1% à moins de 1% des personnes vaccinées)
Effets secondaires	<ul style="list-style-type: none"><li>• Douleur au site d'injection</li><li>• Rougeur ou enflure au site d'injection</li><li>• Maux à tête</li><li>• Sensation de fatigue</li><li>• Douleur musculaire ou articulaire</li><li>• Fièvre ou frissons</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Gonflement des ganglions lymphatiques</li><li>• Graves réactions allergiques (p. ex., anaphylaxie)</li></ul>

## Je viens de me faire vacciner contre une autre maladie. Puis-je recevoir le vaccin contre la COVID-19 maintenant?

Vous devriez attendre 14 jours avant de vous faire vacciner contre la COVID-19 si vous avez reçu un autre type de vaccin.

Après avoir reçu votre deuxième dose du vaccin contre la COVID-19, vous ne devriez recevoir aucun autre vaccin pendant 28 jours. Si, pour quelle que raison que ce soit, vous avez besoin d'un autre vaccin au cours de cette période de 28 jours, parlez avec votre fournisseur de soins de santé primaires.

## Pourquoi devrais-je me faire vacciner si le taux de survie de la COVID-19 est élevé?

La COVID-19 peut être une maladie grave pour de nombreuses personnes, y compris des jeunes qui étaient en santé auparavant. Les symptômes peuvent persister pendant des mois et le virus peut causer des dommages au cœur, au cerveau et aux poumons. Le fait d'attraper la COVID-19 peut aussi accroître le risque d'avoir des problèmes de santé à long terme.

Les éventuels effets secondaires du vaccin contre la COVID-19 à court terme justifient la protection qu'il vous offrira et il pourrait également mettre un terme à la propagation de la maladie.

## Pourquoi recevons-nous, le personnel et les fournisseurs de soins essentiels dans les foyers soins de longue durée et les maisons de retraite, le vaccin en premier?

Le vaccin contre la COVID-19 sera déployé pour des groupes clés ciblés en premier. Ces groupes comprennent les résidents, le personnel et les fournisseurs de soins essentiels dans les foyers soins de longue durée et les maisons de retraite. À titre d'employé ou de fournisseur de soins essentiel, vous travaillez avec certaines des personnes les plus vulnérables dans notre communauté. Comme vous le savez, de nombreux résidents ne pourraient pas s'acquitter de leurs activités quotidiennes sans votre aide. En vous faisant vacciner, vous aurez moins tendance à être malade en raison de la COVID-19. Le fait de rester en santé et en sécurité aide également à garder les personnes dont vous prenez soin en santé et en sécurité.

## **Si je ne me sens pas bien après avoir reçu le vaccin, vais-je me faire payer pendant que je ne peux pas travailler?**

Si vous ne vous sentez pas bien après avoir reçu votre vaccin contre la COVID-19 et vous ne pouvez pas travailler, vous pourriez avoir droit à un congé payé relié à la pandémie pendant une période de maladie allant jusqu'à 14 jours civils consécutifs. Veuillez consulter votre supérieur et votre administrateur si vous devez prendre un congé relié à la pandémie.

Si vous avez de légers symptômes de la COVID-19 après la vaccination, suivez les directives de votre lieu de travail.

## **Le personnel passera-t-il toujours des tests hebdomadaires de dépistage de la COVID-19 après avoir reçu la deuxième dose du vaccin?**

Oui. Le personnel continuera de passer des tests de dépistage de la COVID-19 après la deuxième dose, conformément aux exigences en vigueur concernant la fréquence des tests, qui reposent sur les directives courantes du gouvernement provincial.

## **Le vaccin contre la COVID-19 sera-t-il obligatoire pour le personnel des foyers de soins de longue durée et des maisons de retraite à l'avenir? Si le vaccin contre la COVID-19 devient obligatoire, des exemptions pour raisons médicales seront-elles acceptées et le personnel pourra-t-il travailler dans des FSLD et des MR avec ces exemptions?**

Pour le moment, le vaccin contre la COVID-19 n'est pas obligatoire, mais il est fortement recommandé pour le personnel, afin qu'il ait moins tendance à être malade en raison de la COVID-19.

Afin d'en savoir plus, consultez : <https://www.phsd.ca/fr/sujets-et-des-programmes-de-sante/vaccins-immunisations/vaccin-contre-le-coronavirus-covid-19/>